

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Mars 2014

L'an deux mille quatorze, et le 28 Mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BARNIER Alain, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, BERTHET Jean-Louis, CHAMPIOT-BAYARD Evelyne, COUX Emmanuel, CUGNET Georges, FIAMENGHI Martine, LANDO Thierry, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MUGERIN Alice, PRABEL Serge.

OUVERTURE DE SÉANCE

ELECTION DU MAIRE : Mme SCHNEIDER Sylvie est proclamée Maire.

CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS

Mme Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif global du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune de Ste-Hélène-du-Lac un effectif maximum de 4 adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT : M. BERTHET Jean-Louis est proclamé 1^{er} Adjoint (chargé des affaires générales de la commune, du budget et de la communication).

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT : M. BARNIER Alain est proclamé 2^{ème} Adjoint (chargé de l'urbanisme, de l'environnement, Alpespace)

ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT : M. MOLLARD André est proclamé 3^{ème} Adjoint (chargé des travaux, bâtiments communaux).

ELECTION DU 4^{ème} ADJOINT : Mme FIAMENGHI Martine est proclamée 4^{ème} Adjointe (chargée de la vie scolaire, sociale et associative).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Le Maire,

Mme SCHNEIDER Sylvie

